

Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 4 septembre 2008

L'an deux mil huit, le quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 26 août 2008.

Etaients présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, LAUNER Martine, CREPIN Jean-Paul, PETITJEAN Philippe, ADAM Marie-Madeleine, COFFRE Pascal (pendant 1 heure seulement), BROYE Jacqueline, JOBIN Michèle, NEVEU Eric, COUTURIER Anne, FREDY Janick, MOUSQUET Sabine, et ANDRIEUX Thierry.

Absents excusés : Monsieur Frédéric BAUDET, Monsieur Pascal COFFRE (de 20H jusqu'à la fin du conseil à 22H) et Madame Régine HERR

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.

Madame Michèle JOBIN est élue secrétaire.

L'examen des points à l'ordre du jour s'engage alors :

2008-23: PROJET CHARTE PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS
PROJET STATUTS MODIFIES DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION ET DE GESTION DU PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123.1 à L 123.16, R 123-7 et suivants ; L 333-1 à L 333-4 et R 333-1 et suivants ;

Vu le décret n°97-968 du 14 avril 1997 portant classement du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims ;

Vu le décret n°2007-356 du 14 mars 2007 portant prorogation du classement du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims ;

Vu le projet de charte révisée du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims tel qu'arrêté par le Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne en date du 20 décembre 2007 ;

Vu le rapport favorable de la commission d'enquête publique du 10 avril 2008 ,

Le Conseil Municipal,

Approuve le projet de charte révisée du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et s'engage à le mettre en œuvre et à le respecter,

Approuve le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims,

2008-24: AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE (RUE JEAN JAURES) – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX France TELECOM

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier concernant le projet relatif à l'enfouissement du réseau France Telecom lors de l'aménagement global de la rue Jean Jaurès (traverse du village).

Il commente les dispositions techniques et financières du projet. Les modalités de répartitions financières sont explicitées dans la convention cadre.

Le montant prévisionnel de l'opération France Telecom s'élève pour la commune à :

- Equipements de communication électroniques (étude, ingénierie, mise à jour de la documentation), dépose de l'aérien, pose en souterrain, matériel de câblage pour 3.332 euros T.T.C.

- Et GENIE CIVIL (réalisation de l'étude et fourniture d'un plan, suivi de chantier, gestion du dossier par le correspondant CL, contrôle des opérations de réception et/ou supervision du mandrinage, mise à jour de la documentation pour 3.136,64€ H.T., soit 3.751,42 euros T.T.C.

Soit 7.083,42 euros T.T.C. en tout

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet soumis par Monsieur le Maire et décide sa réalisation;
- autorise Monsieur le Maire, à signer toute pièce nécessaire (les 2 devis et la convention)

2008-25 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DU STATUT DE L'ECOLE DE MUSIQUE D'EPERNAY ET SA REGION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier et de la délibération N°2008.257 prise le 25 juin 2008 par le Syndicat Mixte de Gestion de l'école de Musique d'Epervay et sa Région, à laquelle la commune est adhérente, portant modification de l'article 7 des statuts (nomination de deux membres suppléants en plus des deux membres titulaires jusqu'à présent, afin d'améliorer le fonctionnement de cette instance).

En application de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Champillon doit soumettre cette modification à son conseil municipal pour approbation ou pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE cette modification des statuts.

2008-26: SUPPRESSION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DE MR PHILIPPE PETITJEAN, 3^{ème} ADJOINT SUITE A SA DEMISSION

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, de la lettre qu'il a reçue fin août de Mr Philippe PETITJEAN, 3^{ème} Adjoint, demandant à mettre fin à ses fonctions de 3^{ème} adjoint. Il informe le conseil qu'il a accepté cette décision, qui aura pour conséquence la suppression de l'indemnité de fonction de Mr PETITJEAN, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Monsieur le Maire précise à Mr Philippe PETITJEAN, qu'en plus de la lettre qu'il lui a adressée en Mairie, il devra en informer Mr le Préfet en lui adressant un courrier de démission à la Sous-Préfecture d'Epervay, procédure normale en cas de démission d'un Maire ou d'un Adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette décision, qui aura pour effet direct, la suppression de l'indemnité de fonction de Mr Philippe PETITJEAN, à compter du 1^{er} septembre 2008.

DIVERS :

Traverse du village – Rue Jean Jaurès (SUITE)

Au début du conseil municipal, Mr Maurice LAVIGNE, chargé de mission sécurité routière au Conseil Général, est venu présenter pendant près de 2 heures, à la demande de Mr le

Maire, le projet de la future traverse du village (1 heure pour expliquer l'existant avec les points à corriger via son ordinateur et les images projetées à l'écran grâce à un relevé préalable de la route, image par image, et une heure environ avec le plan papier du projet à l'appui et des photos projetées de diverses communes avant et après travaux depuis son ordinateur, pour donner idée aux élus, de ce qui pourra être réalisé à Champillon.

Une réunion avec les riverains aura lieu prochainement à la Coopérative Viticole pour leur présenter le projet.

Les travaux devraient débuter au printemps.

Mr le Maire informe le Conseil que le diagnostic des réseaux d'eau de la rue Jean Jaurès, demandé par la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne qui a compétence dans ce domaine, est plus alarmant que prévu. Il faudra voir avec les services de la Communauté de Communes une extension de budget pour réparer les dégâts.

Démission de Mr Philippe PETITJEAN du poste de 3^{ème} Adjoint (SUITE) : Monsieur

le Maire informe le conseil que la démission de Mr Philippe PETITJEAN au poste de 3^{ème} Adjoint résulte des 2 procédures judiciaires entamées cet été par son épouse, Martine PETITJEAN, ancienne employée communale jusqu'au 29 février 2008 INCLUS, à l'encontre de la commune.

La 1^{ère} procédure datée du 1^{er} août 2008, fut un REFERE-SUSPENSION (demande de suspension de l'arrêté n°522 du 13/02/2008 du maire portant refus de titularisation de Mme PETITJEAN en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe). Mme PETITJEAN fut purement et simplement déboutée, par une ordonnance du Tribunal administratif en date du 14 août 2008.

La 2^{ème} procédure, datée du 31 juillet 2008, est une demande d'annulation de l'arrêté n°522 du 13/02/08 du maire portant refus de titularisation de Mme PETITJEAN en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe. Cette affaire ne sera pas traitée tout de suite, vu les délais du Tribunal administratif (6 mois à 2 ans).

Prix de fleurissement : Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est maintenue « 2 fleurs » et qu'elle a reçu le 1^{er} prix de l'action pédagogique, en raison notamment de l'implication des enfants et des écoliers de l'école de Champillon, qui ont participé cette année à la plantation des fleurs avec les élus et les employés communaux.

Remerciements de la section locale des Anciens combattants : Mr le Maire donne lecture de la lettre reçue en Mairie de la section locale des Anciens combattants de Champillon, remerciant la municipalité du versement de la subvention communale à leur association. Mr le Maire précise que c'est la seule association (avec Familles Rurales lors de la fête de la Rûche fin juillet), qui tient chaque année à remercier la municipalité.

Feux de broussaille en dessous du Royal Champagne : Mr Eric NEVEU informe le conseil que fin août il a vu depuis sa fenêtre de maison, à l'orée des bois, en dessous du Royal-Champagne, de la fumée, laissant penser à un feu de broussaille. Il a pris bien sûr l'initiative d'appeler les pompiers, mais il avoue que ces derniers ont mis pas mal de temps à prendre conscience du problème, ne souhaitant pas visiblement, dans un 1^{er} temps se déplacer. Ce n'est qu'en insistant, et en précisant qu'il était conseiller municipal, qu'au bout de quelques minutes, ils ont pris l'initiative d'envoyer un camion. Mr NEVEU précise qu'une fois la camion arrivée sur place, tout rentra dans l'ordre très rapidement !

Courrier de Mr Pascal COFFRE : Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Pascal COFFRE, conseiller municipal, en date du samedi 12 juillet, relatant un accident de la route dont il a été témoin en remontant vers Champillon et qui s'était passé la veille au soir sur la route reliant Dizy à Champillon, peu avant le point de vue de Dizy. Une voiture descendait à une vitesse excessive, le conducteur a perdu le contrôle du véhicule pour achever sa course en faisant 2 tonneaux au milieu de la route, obligeant Mr Coffre à freiner brutalement et à faire une marche arrière sur une dizaine de mètres. Les gendarmes, que Mr COFFRE a appelé ne se sont pas déplacés, il n'y a eu ni morts, ni blessés par chance. Dans le cadre des travaux de réfection de cette route qui vont être entrepris par le Conseil Général

dès l'automne, Mr COFFRE souhaite que l'accidentologie de cette voie soit prise en compte pour l'aménagement de la sécurité sur ce tracé.
Mr le Maire indique au conseil qu'il est très difficile de faire respecter les limitations de vitesse sur cette route, même dans la traversée du village, en dehors de contrôles périodiques des gendarmes.
